

REPUBLIQUE FRANCAISE		
Département du BAS-RHIN		Arrondissement de STRASBOURG
Nombre de Conseillers : 15 en fonction : 15 présents ou représentés : 15	<u>Date de la convocation</u> : 5 mars 2024	<u>Séance</u> du jeudi 21 mars 2024 <u>Président de séance</u> : W.DE VREESE <u>Secrétaire de séance</u> : M.SCHMAUCH

### Délibération n°03/2024

Présents : Mmes GRAFF I., JACQUES V., MARTIN A., MEHN S., SCHIFF dit SARMOIS A., STROH MJ.

M. DE VREESE W., GUILLEMOIS D., KOENIG D., LETT L., PAULUS B., THUMANN P.

Excusés : DE VREESE A. donne procuration à LETT L., FOURNAISE E. donne procuration à MARTIN A., WEIL D. donne procuration à KOENIG D.

Absents :

### AFFECTATION DU RESULTATS

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Suite aux résultats du compte administratif 2023, à savoir :

- Un excédent d'investissement de 799 529.29 €
- Un excédent de fonctionnement de 594 191.52 €
- Un excédent global de l'exercice de 1 393 720.91 €

**le Conseil Municipal , après en avoir délibéré, par 15 Voix POUR, décide d'affecter les résultats au budget primitif 2024 de la manière suivante :**

- Au compte 001 en recette d'investissement, l'excédent d'investissement 799 529.29 €
- Au compte 002 en recette de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement de 594 191.52 €

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent au registre des délibérations, les signatures de tous les Membres présents.

Pour expédition certifiée conforme et décision certifiée exécutoire.

Osthoffen, le 21 mars 2024

**Le Maire :**  
**W. DE VREESE**

